



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 27 Mai 2021

Le vingt-sept mai deux mil vingt et un, à vingt heures.

Le Conseil Municipal de L'Île Bouchard, dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François DE LAFORCADE, Madame le Maire étant empêchée.

Présents : François DE LAFORCADE, Manuelle GUESNAND, Pascal LARCHER, Jeannie DELAUNAY, Jean-Marie GENNETEAU, Bernadette MERER- GENEVE, Fabien PAILLÉ, Florence FORT, Stéphanie BARBOT, Guy JOUTEUX.

Absents excusés : Nathalie VIGNEAU (pouvoir à François DE LAFORCADE), Jean- Charles BRIZE (pouvoir à François DE LAFORCADE), Stéphane MOISY (pouvoir à Manuelle GUESNAND), Valérie ROCHER (pouvoir à Jeannie DELAUNAY), Sylvie DOUBLET (pouvoir à Jean- Marie GENNETEAU).

Absents : Clotilde LAMIRAL, Sandra PENAUD, Stéphane MERCIER, Jean- Michel BRIAND.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Fabien PAILLÉ a été désigné secrétaire de séance.

- Approbation du compte rendu de la séance du 4 mai 2021
- Vote des tarifs eau et assainissement 2021
- Vote des subventions aux associations
- Vote du montant de la participation pour les élèves hors commune
- Vote des tarifs encarts publicitaires pour le bulletin municipal
- Demande de subvention appel à projets « transformation numérique des collectivités territoriales »
- Questions diverses

Approbation du compte rendu du 4 mai 2021

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 4 mai 2021 n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité.

Objet délibération 2021052751 **Vote des tarifs eau et assainissement 2021**

Monsieur François De Laforcade, Premier Adjoint, rappelle que plusieurs actions et changements sont engagés dans les domaines de l'eau et l'assainissement ainsi que l'échéance du 1^{er} janvier 2026, date à laquelle ces compétences seront potentiellement transférées à la communauté de communes.

Monsieur l'adjoint fait lecture des tarifs en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019 et communique les nombres d'abonnés : 1160 en eau et 960 en assainissement. Par ailleurs, il informe que les tarifs sont bas par rapport à la moyenne nationale et que des travaux vont être à réaliser sur les réseaux. Il propose de supprimer les différences de tarifications en fonction des diamètres de canalisations et de réviser les tarifs eau et assainissement tels que validés lors de la Commission Finances du 25 mai, à savoir :

Tarif eau :

- Prix de l'abonnement 56 € HT
- Consommation à 1 € HT

Tarif assainissement :

- Prix de l'abonnement 56 € HT
- Consommation à 1 € HT

M. Jouteux demande si le montant des travaux de réseaux envisagés est connu. Les études étant en cours, ces montants seront connus en septembre- octobre 2021.

L'adjoint précise que les augmentations proposées n'ont pas vocation à s'aligner sur une moyenne mais de pouvoir supporter les dépenses de ces budgets.

Après en avoir délibéré,

- **Entendu** l'exposé de Monsieur l'adjoint,
- **Considérant** les propositions formulées par la Commission des Finances pour arrêter les tarifs qui seront appliqués pour la période de consommation à compter du 1^{er} juin 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer comme suit les tarifs des services de l'eau et de l'assainissement pour la période de consommation à compter du 1^{er} juin 2021 :

EAU POTABLE	Tarifs
<u>BRANCHEMENT</u>	
Branchement ≤ Ø 25 mm HT	700,00
Branchement > Ø 25 mm HT	1 200,00
Supplément au-delà de 3 m (par ml HT)	105,00
<u>VENTE DE L'EAU</u>	
Abonnement annuel HT	56,00
Prix de l'eau au m ³ HT	1,00
<u>TAXE D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE COMPTEURS SUITE RESILIATION D'ABONNEMENT HT</u>	20,00

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT	Tarifs
<u>BRANCHEMENT</u>	
Branchement comprenant une longueur forfaitaire de 3 ml HT	675,00
Supplément au-delà de 3 m (par ml HT)	100,00
Taxe de déversement (TTC)	470,00
<u>REDEVANCE DE L'ASSAINISSEMENT</u>	
Abonnement annuel HT	56,00
Prix de la redevance au m ³ HT	1,00

Il est évoqué le fait de communiquer sur ces tarifs par l'intermédiaire d'un article dans le bulletin municipal.

Objet délibération 2021052752
Vote des subventions aux associations

M. Jouteux, président d'association sort de la salle.

M. DE LAFORCADE, 1^{er} adjoint rappelle le souhait du maire de ne pas dépasser l'enveloppe de 15000€. Les subventions doivent être vues comme une aide de la municipalité à une reprise de l'activité. Il rappelle les grands principes dégagés en 2020 pour l'attribution de ces subventions :

- Attribuer à chaque associations sportives 50€ par licenciés et 10 € par adhérents bouchardais des associations de loisirs. Le comité des fêtes et le musée du bouchardais sont traités à part.
- Un montant plafond de 1800 € hors coopératives scolaires est fixé.
- Une enveloppe maximum de 14500 € sera consacrée aux subventions pour les associations.

- 30 € par élève sont alloués aux CFA et MFR

La commission finances réunie le 25 mai 2021 propose de reconduire les aides allouées en 2020 et ce mode de calcul sera éventuellement revu en 2022. La seule modification proposée est pour le comité des fêtes qui n'avait pas demandé de subvention en 2020.

Après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrés,

Vu la loi n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi précitée et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Considérant qu'il convient de procéder à la répartition des subventions entre les associations communales,

Considérant la proposition du 1^{er} adjoint,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

☞ **DECIDE** d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations communales et autres organismes comme suit :

Coopérative scolaire Ecole Maternelle	1 850.00
Coopérative scolaire Ecole Primaire	2 350.00
Sous total 1	4 200.00
Amicale des sapeurs pompiers	400.00
A.F.N (anciens combattants)	350.00
Foyer socio-éducatif du collège de L'Île Bouchard	100.00
A.P.E Croc'o'dile	150.00
U.N.S.S Collège André Duchesne	150.00
Club joie de vivre en Bouchardais	370.00
Lire et Partager en Bouchardais	170.00
Les Amis du Musée du Bouchardais	300.00
Club Val de Vienne (foot)	1 800.00
Basket-Ball Bouchardais	1 800.00
Alliance judo-ju-jitsu	1 000.00
Tennis de table	200.00
Tennis club	450.00
Boules ferrées Bouchardaises	100.00
Pétanque Club Bouchardaise	100.00
Amicale pétanque Bouchardaise	100.00
Comité des fêtes	750.00
Badminton	500.00
Sous Total 2	8790.00
C.P.I.E	30.00
Vie libre (lutte contre alcoolisme)	50.00
Fondation du patrimoine	120.00
Comice agricole de Chinon	160.00
FLES du Chinonais	200.00
Le souvenir français	15.00
Comité 37-Résistance et Déportation	80.00
MFR Sorigny	30.00
MFR Azay-le-Rideau	60.00
BTP CFA 37 Saint Pierre des Corps	150.00
CFA Joué-lès-Tours	60.00
Sous total n° 3	955.00
TOTAL SUBVENTION (1+2+3)	13 945.00

Objet délibération 2021052753
Vote du montant de la participation pour les élèves hors commune

Monsieur De Laforcade, adjoint aux finances rappelle les dispositions de l'article 23 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée, relative aux conditions de répartition des frais de scolarité entre les communes.

Il présente l'état des dépenses légalement prises en compte, qui s'élève à la somme de 172 256 € pour 190 élèves.

Il précise que jusqu'avant 2020, sur les dépenses totales, seuls 79% étaient pris en compte pour calculer la participation des communes des élèves non-résidents à l'Ile Bouchard. Cette participation a été portée à 90% en 2020. Il avait été décidé que celle-ci serait portée à 100% à compter de 2021.

Après en avoir délibéré,

- **Entendu** l'exposé de M. l'Adjoint aux Finances,
- **Vu** l'article L.212-8 du code de l'éducation,
- **Considérant** la délibération du 23 juin 2020 portant à 100% la participation des communes à compter de l'année scolaire 2020-2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

↳ **FIXE** à la somme de **906€** par élève la contribution à payer par chaque commune ayant donné son accord à la scolarisation des enfants dans les écoles publiques de L'Ile Bouchard pour l'année scolaire 2020-2021.

Objet délibération 2021052754
Vote des tarifs encarts publicitaires pour le bulletin municipal

Madame Guesnard, 2^{ème} adjointe, rappelle aux conseillers la décision de réaliser un bulletin municipal de fin d'année. Il est proposé d'y insérer les publicités des artisans et commerçants qui le souhaitent. Une proposition de tarifs de la commission communication a été communiquée aux conseillers dans la note de synthèse transmise préalablement à la séance. Ils sont détaillés comme suit :

- Format « carte de visite » : 50€
- Format « 2 cartes de visite » : 80€
- Format « demi- page » : 150€

Après en avoir délibéré, entendu l'exposé de Mme la 2^{ème} adjointe,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

↳ **FIXE** les tarifs des encarts publicitaires du bulletin municipal annuelle comme détaillés ci-dessus.

Objet délibération 2021052755
Demande de subvention « transformation numériques des collectivités territoriales

Mme Guesnard, 2^{ème} adjointe, expose : dans le cadre du plan de relance, l'État a créé un fond doté de 88 M€ dédié à l'innovation et à la transformation numérique des collectivités.

La volonté de la commission communication de recréer un site internet entre dans le cadre d'un des axes de cet appel à projet : « besoin de repenser la relation aux usagers en menant une démarche qui vise à améliorer ou étendre les offres déjà existantes (site web, démarches en ligne, accueil téléphonique, applications mobiles, accueil physique). Ce fond permet d'obtenir un financement pour un projet impactant la relation avec les usagers. Le financement accordé peut atteindre 100 % du coût du projet. »

Le devis de l'entreprise « Visuellement » de 2740 € ayant été retenu par la commission finances pour la création d'un site internet, il est proposé de demander une subvention à hauteur de 100% de ce montant.

Le plan de financement ci- dessous est proposé :

Dépenses		Recettes	
Réalisation du site internet	2740 € H.T	Transformation numérique des collectivités territoriales	2740 €
Total dépenses	2740 € H.T	Total recettes	2740 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ↳ ACCEPTE le devis proposé ci- dessus,
- ↳ SOLLICITE la subvention au titre de la « transformation numérique des collectivités territoriales »,
- ↳ INSCRIT les crédits nécessaires à cette dépense au budget principal 2021.
- ↳ S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- ↳ Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Questions diverses

- Mme Delaunay, 4^{ème} adjointe dit que les tarifs de la cantine scolaire demeurent inchangés jusqu'au 31 décembre 2021. Ils seront certainement revus à compter du 1^{er} janvier 2022, date à laquelle la loi égalim (imposant 50% de produits labellisés dont 20% de produits biologiques) entrera en vigueur.
- M. Larcher, 3^{ème} adjoint, informe les conseillers que 3 entreprises ont répondu à l'appel d'offres pour la prestation de service pour la gestion des services eau et assainissement. Des auditions de ces 3 entreprises ont eu lieu. Une nouvelle analyse doit être faite par le cabinet Dupuet.
- Mme Guesnand informe que le feu de Saint Jean est annulé. Le feu d'artifice du 14 juillet reste pour le moment maintenu, sous réserve des conditions sanitaires.
- M. Jouteux demande ou en est l'audit du S.I.E.I.L. M. Larcher répond qu'il n'a pas d'informations supplémentaires à celles de la dernière fois.
- M. Jouteux demande si des suites ont été données par la préfecture concernant le nettoyage des bords de Vienne. M. De Laforcade répond que la mairie n'a pas encore eu de retour.
- M. Jouteux dit qu'il serait intéressant de communiquer sur la fibre. M. Larcher apporte des précisions techniques.
- M. De Laforcade informe que concernant l'aménagement de la gare, une étude complète étant demandée par l'architecte des bâtiments de France, la mairie va faire appel à un architecte pour réaliser ce projet d'aménagement. La discussion s'engage sur ce dossier. Concernant le skatepark, la réception avec le maître d'œuvre a été faite. M. Jouteux alerte sur la dangerosité de la continuité du site qui n'a pas de trottoirs. M. De Laforcade partage cet avis, dit qu'il est nécessaire de refaire un trottoir. M. Genneteau dit que le département devrait envisager la réalisation d'un plateau pour ralentir les véhicules. M. De Laforcade prend note. M. De Laforcade dit qu'une commission finances aura lieu en juin ainsi qu'un conseil municipal. Il rappelle le séminaire du 11 juin prochain à 19h00. Il rappelle aussi la matinée citoyenne du 5 juin. Le Super U fournira des pinces et des gants.
- M. Jouteux dit qu'il serait opportun d'aménager et nettoyer l'aire de baignade de la plage.
- M. Genneteau informe que 2 communes ont été retenues suite au recensement participatif organisé par le PNR: 1 commune du Maine-et-Loire et Villaines-les-Rochers. Le PNR pourra accompagner spécifiquement les communes « Petites Villes de Demain ». M. Genneteau informe qu'une commission environnement de la CCTVV a eu lieu. Il précise, entre autres, une augmentation de 8,46% de la redevance d'ordures ménagères.

La séance est levée à 21h23.

Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} adjoint, F. De Laforcade

